

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

OBJET : 2025-81CS TE05

Réseau de chaleur – lancement de la phase maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur de Saint Jean Saint Nicolas

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres présents en distanciel	3
Nombre de voix délibératives	15
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	16
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	17-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le dix-sept novembre 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt et un novembre à 14h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre – DOMMANGE Alain – GOURY Dominique – MAGNAN Richard – LEYDON Louis – BACHENET Claude – DOU Jean Claude - ARNOUX Frédéric – MIOULANE Louis – BERAUD Michel – VERRIER Jean Luc -

Etaient en distanciel : AUBERT Daniel - CLAEYMAN Jean Pierre - BETTI Alain

Pouvoir . MILLE SCHAACK Françoise au Président

Soit neuf collèges représentés par quatorze délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel - POUCHOT ROUGE BLANC Georges - LOISEAU Fabrice - GONNET Michel - PIQUEMAL Michel - SARRAZIN Bruno - BICAIS Jean Jacques - PRAT Jean Denis - LAURENS Alain - EYSERIC Serge - SALETTI Hélène - FRISON Michel - SANCHEZ Alain - MAGNE Jean Claude - TARDY Lionel - CHEVAL Jérôme - NICOLAS Gérard - BILLON TYRARD Jacques - ARNAUD Jean Michel - MILLE SCHAACK Françoise

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale (Visio) ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; Magali PEYRON, Secrétaire de direction.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES

Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2025-81CS TE05**Réseau de chaleur – lancement de la phase maîtrise d’œuvre du réseau de chaleur de Saint Jean Saint Nicolas**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'énergie,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014294-0008 du 21 octobre 2014 portant modification statutaire du SyME05 devenu depuis Territoire d'énergie hautes Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat), notamment l'article 2.2.1, permettant au Syndicat d'exercer, en lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des installations de production et de distribution de chaleur et de froid,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération 2017-18AG en date du 25 avril 2017du Syndicat acceptant l'adhésion de la commune de Saint Jean Saint Nicolas à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » du Syndicat,

Vu le schéma directeur réalisé par le Syndicat sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas,

Le Président expose :

Le schéma directeur réalisé sur le réseau de chaleur de Saint- Jean Saint-Nicolas a fait ressortir l'opportunité de réaliser une extension de ce réseau, puisque la chaufferie ne fonctionne pas à 100% de ces capacités.

L'extension permettrait de raccorder deux bâtiments communaux et une copropriété privée.

Afin de pouvoir obtenir les CEE Coup de Pouce sur cette opération, il est nécessaire d'obtenir un engagement des futurs abonnés que sont la commune ainsi qu'une copropriété avant la fin de l'année. Les CEE pouvant financer la quasi-totalité des travaux.

Il est donc proposé de lancer la phase de maîtrise d’œuvre pour confirmer la faisabilité ainsi que les coûts associés à cette extension. La mise en service est prévue avant la prochaine saison de chauffe.

Le coût de la maîtrise d’œuvre est de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC avec la décomposition suivante :

- 5 000 € HT pour le bureau d'études fluides
- 5 000 € HT pour le bureau d'études VRD

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le lancement de la phase de maîtrise d’œuvre selon le plan de financement ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents pour mener à bien ce projet

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
 Dominique GOURY



Le Président,
 Jean Claude DOU

